



3.10 British Columbia (BC)

Population: 4 683 139
Nombre d'écoles (M-12): 1 930
Nombre d'élèves (M-12): 635 037

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12): 75
Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12): 69 735

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Pendant l'année scolaire 2015-16, 59 écoles publiques et 16 écoles indépendantes (ou privées) offraient une formation à distance à environ 69 735 élèves inscrits dans un ou plusieurs cours. LearnNowBC a cessé ses activités et ses principaux services aux écoles (par exemple, les moteurs de recherche des écoles, des cours, des programmes de métier et la plateforme *Collaborate*) ont été transférés au Ministère et sont gérés par Open School BC. De plus, Open School BC fournit un contenu provincial et des services d'hébergement en ligne selon un modèle de recouvrement des coûts aux conseils scolaires qui n'ont pas la capacité ou le désir de gérer les leurs.

Le ministère de l'Éducation n'a pas encore commencé à recueillir des données sur les programmes d'apprentissage hybrides, mais il est possible de présumer que ce type d'apprentissage est en augmentation. À l'heure actuelle, le BC Learning Network, un consortium de conseils scolaires offrant des cours en ligne dans des écoles d'apprentissage virtuel, en est à la deuxième année de son plan triennal de développement visant à créer du contenu virtuel et des ressources numériques pouvant être utilisés dans les différents environnements d'apprentissage.

Gouvernance et réglementation

Le portrait de l'apprentissage en ligne en Colombie-Britannique est demeuré relativement stable au cours des dernières années. Le libellé législatif de l'article 3.1 et de l'article 75 (4.1) de la Loi scolaire (*School Act, 2006*), ainsi que de l'article 8.1 de la Loi scolaire de 2006 sur les écoles indépendantes (*Independent School Act, 2006*), régit toujours le fonctionnement des programmes d'apprentissage en ligne. Ces deux textes législatifs contiennent un libellé similaire concernant la création d'écoles d'apprentissage virtuel « avec l'accord préalable du ministre ». En effet, ces accords entre le ministère et les conseils scolaires ou les écoles indépendantes constituent les principaux documents de gouvernance pour l'apprentissage virtuel en Colombie-Britannique. Outre ces accords, le ministère dispose également d'une série de politiques qui décrivent les réglementations que doivent suivre les écoles d'apprentissage en ligne.

En 2013, des modifications mineures ont été apportées à la Loi et au mode de financement afin de permettre aux élèves de 8e et 9e années de s'inscrire à un programme dans une école de quartier et à des cours dispensés par une école d'apprentissage d'un autre conseil scolaire.

Le mode de financement actuel en Colombie-Britannique ne fait pas de distinction entre l'apprentissage en ligne et l'apprentissage hybride, ou entre l'apprentissage en personne et l'apprentissage hybride. Cependant, le financement pour les cours et les programmes en personne est différent de celui offert pour les cours d'apprentissage en ligne. Dans la politique actuelle, le mode de livraison est considéré comme un apprentissage en ligne tant que l'élève est à distance de l'enseignant pour la plupart du temps. « La plupart du temps » n'est pas explicitement défini dans la réglementation en vigueur.